

## LES FAITS MARQUANTS DE L'A&PA 5: MARDI 9 OCTOBRE 2007

Les délégués à la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (A&PA), de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont réunis, toute la journée, en séances plénières et ont abordé les éléments du régime international sur l'A&PA relatifs au partage juste et équitable des avantages, à l'accès aux ressources génétiques (RG), au respect du consentement préalable en connaissance de cause (CPCC), aux modalités convenues d'un commun accord (MCCA) et au certificat d'origine/source/provenance légale reconnu à l'échelle internationale.

### RÉGIME INTERNATIONAL SUR L'A&PA

#### PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES:

Les discussions se sont poursuivies autour de la question du partage juste et équitable des avantages, le JAPON et la REPUBLIQUE DE COREE soulignant l'importance de la souplesse dans un régime international quelle qu'en soit la forme. Le CHILI a appelé l'A&PA 5 à définir les dérivés; a fait part de son appui à un régime contraignant, en particulier pour ce qui est du partage juste et équitable des avantages; et, avec la CHINE, GRENADE et l'OUGANDA, a réitéré que l'Annexe à la décision VIII/4 A devrait former une plate-forme pour les négociations. GRENADE a déclaré que le régime devrait également couvrir les RG marines. L'OUGANDA a appelé à s'assurer du partage des avantages avec les groupes marginalisés au sein des communautés autochtones, en particulier les femmes et les enfants.

La MALAISIE, au nom des PAYS HYPERDIVERS PARTAGEANT LE MEME ESPRIT (PHDME), a expliqué que le régime doit intégrer des normes minimales de partage des avantages pour prévenir la dilution des avantages dans les cas où les pays manquent de capacités pour mettre en œuvre une législation nationale régissant l'A&PA, et a souligné que de telles dispositions ne devraient pas compromettre leurs droits souverains de déterminer les mesures encadrant l'A&PA. Le délégué des PHILIPPINES a ajouté que des normes minimales internationales renforceront les positions des pays en développement dans les négociations avec les compagnies multinationales. L'UE a appelé à l'élaboration d'approches sectorielles pour les MCCA entre les utilisateurs et les fournisseurs.

Appelant à la pleine participation dans les négociations autour du régime, les FORUMS AUTOCHTONES D'AMERIQUE LATINE, DU PACIFIQUE et AFRICAIN ont mis en relief le lien existant entre les RG et les savoirs traditionnels (ST). Les FORUMS AUTOCHTONES DU PACIFIQUE et AFRICAIN ont appelé aussi: à un partage des avantages découlant des RG et des ST accédés dans les collections *ex-situ*; au respect des lois et pratiques coutumières; et à l'intégration des avantages non monétaires, tels que l'accès aux médicaments dérivés des RG et des ST.

L'AUSTRALIE a mis en garde contre la prescription d'une liste d'avantages obligatoire, car elle serait impraticable et toucherait à la souveraineté nationale.

**ACCES AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES:** Le porte-parole des PMDME, appuyé par la Namibie intervenant au nom du GROUPE AFRICAIN, par le PEROU et par ST. LUCIE, a indiqué que les Etats ont des droits souverains sur leurs propres ressources génétiques et dérivés, et a souligné que l'autorité de déterminer l'accès devrait revenir aux gouvernements nationaux. Il a également suggéré que si l'accès aux ressources génétiques est accordé de manière régulière, les conditions encadrant le partage des avantages restent non articulées et devraient, par conséquent, être le point de mire du régime international. L'UE a noté qu'un régime international devrait permettre la mise en œuvre de l'A&PA à travers le dépassement des incertitudes juridiques et l'amélioration du respect du CPCC et des MCCA. La représentante a souligné que des conditions minimales internationales régissant l'accès constituent un élément clé du régime international.

Le COSTA RICA a souligné que le régime international devrait fournir des directives concernant la gouvernance de l'accès en l'absence de dispositions nationales. L'AFRIQUE DU SUD a mis en exergue la complémentarité entre les réglementations internationales et nationales. Le BRESIL a appelé à l'amélioration de l'action et de la coordination internationales dans l'établissement du régime tout en respectant les droits souverains des Etats. Le MEXIQUE a souligné que le CPCC national et le respect des législations nationales devraient être des conditions préalables à l'accès.

L'ARGENTINE a encouragé la spécification de l'origine géographique et, avec l'INTERNATIONAL PROPERTY OWNERS ASSOCIATION, une claire définition des dérivés. Le GROUPE AFRICAIN, avec le BRESIL, a suggéré de catégoriser la recherche sur la base de l'intention déclarée des chercheurs et de tenir compte du fait que cela peut changer avec le temps. La SUISSE et l'AUSTRALIE ont également souligné la distinction entre la recherche, à des fins scientifiques et de la recherche, à des fins commerciales, la SUISSE appelant à un processus accéléré pour la première et à un mécanisme pour la fourniture de la traçabilité des ressources.

La THAÏLANDE a proposé un mécanisme de suivi exigeant des parties de présenter des rapports sur les demandes d'accès soumises aux autorités nationales compétentes. HAÏTI et la GRENADE ont mis l'accent sur les problèmes posés à bon nombre de pays concernant le contrôle et la régulation de l'accès et a appelé à une approche holiste pour la mise en application du CPCC et des MCCA.

Le CANADA a parlé des outils applicables à l'accès, notamment les contrats modèles et les approches sectorielles qui intéressent la normalisation et les conditions minimales. L'AUSTRALIE a souligné que le système d'A&PA devrait fournir certitude juridique et simplicité administrative et être rentable. Le délégué a apporté son appui à l'idée d'avoir des normes minimales pour l'accès concernant les questions de procédure et d'administration, précisant qu'elles ne devraient pas déstabiliser les droits de

propriété nationaux. Le délégué des ETATS-UNIS d'AMERIQUE a encouragé l'amélioration de la transparence dans les lois régissant le patrimoine national, pour faciliter la collaboration et les avantages associés. Le FORUM AUTOCHTONE DE L'ARCTIQUE a souligné qu'il ne saurait y avoir d'accès aux RG et aux ST sans le respect et la reconnaissance des droits des autochtones tels que figurant dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et a appelé à l'assujettissement des mesures encadrant l'accès au CPCC des communautés autochtones.

L'INSTANCE INTERNATIONALE DES COMMUNAUTES LOCALES a demandé la participation dans les discussions sur l'A&PA et a souligné que la législation nationale doit garantir les droits des communautés locales aux ressources naturelles. Le CENTRE INTERNATIONAL DE PHYSIOLOGIE ET D'ECOLOGIE DES INSECTES (ICIPE) a parlé du succès du contrôle biologique en Afrique et sa conformité avec les DPI. Le RESEAU TIERS-MONDE a souligné le besoin d'équité et de justice dans l'A&PA comme signalé par l'absence d'avantages au profit des pays qui fournissent des échantillons de virus de la peste aviaire pour la recherche vaccinale. Les FORUMS AUTOCHTONES DU PACIFIQUE ET RUSSES ont fait part de leurs préoccupations concernant les ressources génétiques marines et la protection des droits des communautés autochtones à l'accès à des fins culturelles. Le FORUM AUTOCHTONE ASIATIQUE a suggéré qu'une mention de l'UNDRIP soit intégrée dans l'Annexe.

L'UE a indiqué que le régime international doit permettre, favoriser et faciliter une mise en œuvre appropriée des obligations touchant à l'accès et a souligné le lien étroit entre l'accès et le respect des obligations. L'Australie a offert de fournir des détails sur ses dispositions intérieures qui régulent l'accès à des fins de recherche non commerciales. La FEDERATION INTERNATIONALE DES FABRICANTS ET ASSOCIATIONS PHARMACEUTIQUES a déclaré que l'imposition de conditions trop restrictives sur l'accès aboutirait à une réduction des avantages revenant à toutes les parties prenantes.

**RESPECT DES DISPOSITIONS: Les déclarations générales:** Le coprésident Casas a ouvert le débat sur le respect des dispositions, appelant à des déclarations programmatiques et à des observations précises sur le sous-point consacré aux mesures visant à soutenir le respect du CPCC et des MCCA. Notant que c'est l'efficacité des mesures qui déterminera l'efficacité du régime, le GROUPE AFRICAIN a appelé à une claire identification des actions qui constituent un détournement de biens et des sanctions appropriées.

Le délégué de l'ARGENTINE a noté qu'il ne pouvait pas présenter ses observations concernant ses mécanismes de respect préférés avant la négociation des composantes du régime, y compris le point de savoir s'il sera juridiquement contraignant. Le PEROU a appelé à un mécanisme de suivi permettant de s'assurer du respect des dispositions, et le BRESIL a déclaré que le régime devrait fournir des remèdes et sanctions pour les brèches.

L'ALLIANCE AMERICAINE DE LA BIOINDUSTRIE a fait part de ses réserves concernant les obligations d'information supplémentaires, concernant les demandes concurrentes relatives aux RG et ST et concernant la non-discrimination en matière d'accès et de respect des dispositions. Le FORUM AUTOCHTONE D'AMERIQUE LATINE a indiqué que le régime international devrait prévoir des dispositions pour le règlement des différends sur les RG transfrontières.

**Les mesures d'appui au respect du CPCC et des MCCA:** Les PHDME, le PAKISTAN et CUBA ont requis un strict respect des dispositions et la divulgation de la source et du pays d'origine et la preuve que le CPCC et les exigences du partage des avantages ont été respectés dans les applications brevetées. Le BRESIL et le PAKISTAN ont déclaré que le régime international devrait s'assurer que les parties promulguent une législation nationale pour faciliter la mise en œuvre du CPCC et des MCCA et devrait prendre des mesures visant à combattre le détournement de biens.

Le GROUPE AFRICAIN a demandé que le régime intègre des dispositions facilement applicables au CPCC et aux MCCA, et des mesures pour s'assurer que le CPCC est accordé par les pays fournisseurs, les pays d'origine et les communautés autochtones et locales selon ce qu'il convient. CUBA a suggéré la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations pour le suivi du respect

du CPCC et des MCCA. L'INDE a déclaré que la législation nationale doit fournir des remèdes pour le non respect des dispositions. La THAÏLANDE a déclaré que le respect du CPCC devrait être juridiquement contraignant. La NORVEGE a souligné l'importance des mesures à l'intention des utilisateurs et, avec la THAÏLANDE, a attiré l'attention sur leurs soumissions au Conseil des accords TRIPS de l'OMC concernant la divulgation de l'origine. La NOUVELLE ZELANDE, l'Australie, le CANADA, le JAPON et les ETATS-UNIS ont indiqué que les exigences d'information dans les applications brevetées devraient être traitées plutôt dans le cadre de l'OMPI ou du Conseil des accords TRIPS de l'OMC que dans celui de la CDB. Le BRESIL et HAÏTI y ont fait objection, le BRESIL rappelant les clauses de la CDB appelant à s'assurer que les DPI soutiennent et ne vont pas à l'encontre des objectifs de la CDB.

La NOUVELLE ZELANDE a souligné la nécessité d'une prise de conscience quant aux outils disponibles et aux options offertes pour s'assurer du respect du CPCC et des MCCA. L'Australie, le CANADA et les ETATS-UNIS ont apporté leur appui à des systèmes de respect des dispositions, fondés sur des contrats, l'Australie plaidant pour l'élaboration de contrats modèles. L'UE a souligné que la question de l'A&PA dans le cadre des MCCA, est déjà traitée par des contrats juridiques internationaux privés, et a noté que des accords modèles de transfert de matériels pourraient améliorer le respect des dispositions. La représentante q souhaité aussi voir les négociations autour de l'A&PA intégrer le travail sur une définition internationale du détournement de biens.

Le FORUM AUTOCHTONE DU PACIFIQUE a appelé à la fourniture de conseils juridiques et techniques indépendants aux communautés autochtones lors des négociations du CPCC et des MCCA. L'OMPI a présenté un rapport sur ses travaux portant sur la propriété intellectuelle et les RG et ST, mettant en relief les données de pertinence politique fournies à travers les systèmes brevetés et la protection des ST. L'ARGENTINE a noté le manque de compréhension entre les parties concernant les travaux menés dans le cadre de l'OMPI et celui de l'OMC.

Les FORUMS AUTOCHTONES D'AMERIQUE DU NORD ET DE L'ARCTIQUE ont souligné que le CPCC est assujéti aux lois coutumières des autochtones et aux lois internationales régissant les droits de l'Homme, et que les contrats doivent tenir compte de ces systèmes.

**Le certificat d'origine/source/provenance légale internationale:** Le GROUPE AFRICAIN: a noté les difficultés rencontrées dans le suivi du respect des obligations; a déclaré que divulgation des données et certificats sont deux concepts distincts; et a demandé un éclaircissement des points de savoir qui sera requis d'obtenir des certificats et à quel moment la présentation est requise et un éclaircissement des dispositions du suivi et des sanctions prévues pour le non respect des dispositions. L'UGANDA a ajouté que: la certification devrait être un processus simple et obligatoire qui intègre les ST. La SUISSE a mis l'accent: sur la logique justifiant le certificat, y compris son rôle dans la détermination de la source des RG, sur le besoin de s'assurer que le CPCC a été obtenu, sur la facilitation de l'application des MCCA dans le cadre des contrats et sur la facilitation de la normalisation internationale.

En fin d'après-midi, l'ALLEMAGNE a fourni des détails concernant la CdP 9 de la CDB qui se tiendra du 19 au 30 mai 2008 à Bonn, Allemagne.

## DANS LES COULOIRS

Mardi, des rumeurs ont couru à propos la possible formation d'une nouvelle "hyper-coalition" impliquant les PHDME, l'UE et possiblement le Groupe africain et autres membres du G77/CHINE qui sont tous en faveur d'un régime international vigoureux. Faisant état de points de convergence de plus en plus importants entre l'UE et les PHDME, à la fois, dans les interventions officielles et dans les concertations officieuses régionales, plusieurs délégués de PHDME ont exprimé leur optimisme que des progrès significatifs seraient accomplis. D'autres étaient plus sceptiques, notant que la convergence est probable autour de certains éléments du régime mais qu'elle l'est nettement moins sur d'autres. Un autre délégué a noté que la convergence soit complète ou pas, toute coalition de cette taille exercera à coup sûr une pression sur les pays qui soutiennent que la négociation d'un régime international sur l'A&PA est prématurée.